





## ATTESTATION DE FIN DE FORMATION Article L. 6353-1 du Code du Travail

L'EPLEFPA de l'Oise organisme de formation déclaré sous le n°22 60 P0011 60, auprès de la préfecture de l'Oise, atteste que :

## Madame / Monsieur

• a suivi, dans le cadre d'une action de Formation Professionnelle Continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail – action de prévention / d'adaptation et développement des compétences / d'acquisition, la formation suivante dispensée par M COLLIN Stéphane :

Intitulé	procedures specifiques lixees en mailere de prevention  • Adopter un comportement adapté en cas d'accident incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail	
Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :		
Durée:	14 heures	

• a été évalué(e), au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, à l'issue des épreuves certificatives mises en œuvre par l'équipe pédagogique, et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats à l'issue de la formation	
onliherelines Alsees	ACQUISE	RESTE À ACQUÉRIR
Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail		
Identifier les dangers encourus par la victime, le secouriste et les témoins de l'accident		
Mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident		
Alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires		
Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident, et d'effectuer les gestes de secours appropriés		
Surveiller l'évolution de l'état de la victime dans l'attente des secours		
Etre capable de transférer ses compétences de SST au profit de la santé et sécurité au travail		

le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Fait à Airion, le

Signature du candidat

Signature du formateur



DOCUMENT À CONSERVER PAR LE STAGIAIRE. AUCUN DUPLICATA NE SERA DÉLIVRÉ.

